CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY

GHT BRESSE HAUT BUGEY
Groupement Hospitalier de Territoire

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 7 AVRIL 2025

Le Tournant des Saisons - OYONNAX
Les Jardins du Lac - NANTUA
La Maison d'ARBENT

PRESENTS

Direction des EHPAD

Monsieur Aurélien CHABERT, Directeur,
Monsieur Christophe COMPARIN, Directeur Adjoint, Référent du Pôle de Gériatrie,
Monsieur le Docteur Mohamed BENZEKHROUFA, Chef de Service,
Madame Elodie GAUTHIER, Cadre Supérieur de Santé, Pôle de Gériatrie,

Représentantes des résidents

Elles n'ont pas été invitées au regard de l'horaire de la réunion ce que regrettent les représentants des familles.

Représentantes des familles

Site de NANTUA	Madame Catherine MAURON, Présidente Madame Mylène FERRI,
Site d'OYONNAX	Madame Brigitte BASTIEN,
Site d'ARBENT	Madame Edith MONNET, Monsieur Jean-Michel ROZIER,

Représentante du personnel

Madame Delphine BOUCHEREAU, Syndicat CGT,
Madame Sanja MERAND, Syndicat CGT,
Madame Célia MONTEIRO GOMEZ, Syndicat CFTC,

Représentante des Communes

Madame Annick SERRE, Maire Adjoint, Commune de NANTUA,

INVITES

Madame Nathalie LAGNEAUX, Chef de Pôle Autonomie Grand Age, Direction Départementale de l'ARS,
Monsieur Kevin POMATHIOS, Responsable Service Etablissements Personnes Agées au Conseil Départemental de l'Ain,
Monsieur Antoine PERRAUT, Direction de l'Autonomie, Personnes Agées et Handicapées, au Conseil Départemental de l'AIN,
Madame Nathalie FORTEVILLE, Médiateur Non Médical,

EXCUSES

Monsieur Laurent HARMEL, Représentant la Ville d'OYONNAX,
Madame Jacqueline BESSON.

1 – ETAT DES LIEUX DES EFFECTIFS DES RESIDENTS ET DE LEUR DEPENDANCE AU 30/03 :

Madame GAUTHIER présente l'état des lieux des effectifs des résidents et de leur dépendance, par service et par établissement ainsi que le niveau de GIR. Ces données permettent d'établir un indice utilisé par l'Agence Régionale de Santé pour établir le budget sur la partie soin, par le Conseil Départemental pour financer la dépendance. Il ne concerne pas le service USLD qui est sur le budget de l'hôpital (Unité de Soins de Longue Durée).

La moyenne départementale est de 781 (mode calcul : Points GIR divisé par le nombre de résidents) :

- Les Jardins du Lac à NANTUA 174 résidents → indice 696,95
- La Maison d'ARBENT 46 résidents → indice 791,30
- Le Tournant des Saisons à OYONNAX 54 résidents → indice 864,81

Le budget du Département est consacré à la dépendance. Il englobe :

- la participation des familles à savoir l'hébergement,
- le versement des autres départements dont certains résidents sont originaires,
- la part réelle du Département : l'APA[1]. Les familles reçoivent l'arrêté du Département informant de tous les tarifs et le montant global budget.

Le versement de l'ARS couvre les frais des soins aux résidents. Le calcul est fait sur le nombre de résidents hébergés dans les 3 établissements gérés par le Centre Hospitalier du Haut Bugey sans tenir compte de la configuration des locaux.

La direction des EHPAD a la possibilité de demander une réévaluation s'il est constaté un écart important entre l'indice de référence et la réalité de l'établissement. Une réévaluation sera faite en mai de cette année pour OYONNAX et en juin pour NANTUA.

Les familles font remarquer que la gestion de 3 établissements par le CHHB demande plus de moyens matériels et humains que s'il n'y avait qu'un seul bâtiment. De plus, la configuration des locaux oblige les personnels à naviguer entre plusieurs étages. Le nombre d'aides-soignants est insuffisant pour la prise en charge des résidents. L'exemple des horaires de levers tardifs ou des couchers dès 14 H ou encore des levers 1 jour sur 2, sans tenir compte du PVI (projet de vie individualisé) pour certains résidents révèle ce manque de temps.

La direction répond que les levers sont faits en fonction de la fatigue des résidents et correspondent au PVI des résidents.

Des contrats avec des élèves infirmières qui s'engagent à travailler sur le CHHB à l'issue de leur formation ont été signés afin de les fidéliser et de pallier aux difficultés de recrutements. L'objectif de la direction est de combler les postes vacants et de diminuer le budget lié à l'embauche d'intérimaires qui s'élève à 1 460 000€ ce qui correspond au déficit de l'EHPAD. Le dispositif HUBLO (diffusion des postes à pourvoir et possibilité pour les salariés plus les extérieurs de candidater) a été mis en place pour limiter l'appel aux intérimaires. Les remplacements sont effectués par du personnel interne en priorité.

Les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) portent une attention toute particulière sur la qualité de vie au travail du personnel, l'apprentissage et le respect de la qualité de la prise en charge.

La difficulté de mise en œuvre des projets de vie (PVI) pour les soignants et pour les familles est reconnue par tous. A OYONNAX, la contrainte liée aux travaux accentue cette difficulté malgré le faible nombre de postes vacants constaté par l'ARS par rapport aux autres établissements. Pour l'ARS, l'établissement fonctionne bien.

Suite à l'interpellation de la direction concernant la dépendance et les soins, le coût « PATHOS » est revu.

Les familles demandent s'il existe un nombre minimum d'aides-soignants par résident. Aucun taux d'encadrement n'est établi au niveau national. Ce choix est du ressort de la direction de l'EHPAD.

Les représentants des familles ont appris lors d'un entretien avec les conseillers départementaux du canton, Madame FLORE et Monsieur PERRAUD, qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 360 000 € avait été allouée pour renforcer les équipes pendant les travaux. La direction nous informe qu'elle a été utilisée pour affecter du personnel supplémentaire à l'entretien des locaux, l'accueil, et quelques ASH[2].

2 - ETAT DES LIEUX DES POSTES DE SOIGNANTS (tableaux complets en annexe) :

La maison d'ARBENT accueille 46 résidents : 18 résidents par étage (17 USLD +1 EHPAD au 1er étage, 18 USLD au 2e étage et 18 EHPAD au 3e étage).

22 équivalents temps plein (ETP AS/FFAS) et 8 équivalents temps plein infirmier diplômé d'état.

Emploi du temps pour une journée pour l'établissement :

- 6 agents (AS et/ou FFAS) de matin répartis sur les 3 niveaux : 2 par étage dont 1 agent de 6 h 30-14 h et 1 agent de 7 h-14 h 30,
- 4 agents (AS et/ou FFAS) de soir,
- 1 agent hôtelier de 10 h-19 h 30,
- 1 AS de nuit de 20 h 45-6 h 45,
- 3 IDE : 1 de 7 h-19 h, 1 de 8 h-15 h 30, 1 de 19 h-7 h.

Le Tournant des saisons accueille 54 résidents : 18 résidents par étage (17 USLD +1 EHPAD au 1er étage, 18 USLD au 2ème étage et 18 EHPAD au 3ème étage).

22 équivalents temps plein (ETP) AS/FFAS et 8 ETP infirmiers :

- 6 AS et/ou FFAS de matin (les horaires ne sont pas précisés),
- 2 par étage : 1 agent de 6 h 30-14 h et 1 agent de 7 h-14 h 30,
- 4 AS et/ou FFAS de soir (les horaires ne sont pas précisés),
- 1 agent hôtelier de 10 h-19 h 30,
- 1 AS de nuit de 20 h 45-6 h 45,
- 3 IDE (1 de 7 h-19 h, 1 de 8 h-15 h 30, 1 de 19 h-7 h).

Les jardins du lac accueillent 174 résidents : au rdc, 24 aux Narcisses et Iris, 16 aux Capucines. 1er étage : 36 aux Églantines, 33 aux Myosotis. 2e étage : 32 aux Gentianes et 33 aux Jonquilles.

79 équivalents temps plein aide-soignant/faisant fonction d'aide-soignant/ASG[3] : répartition par service en journée (voir tableau joint) :

- 4 aides-soignants de nuit de 20 h 45 à 6 h 45 (1 agent sur les Gentianes, 1 agent sur les Jonquilles, 1 agent sur les Myosotis, 1 agent sur les Iris/Narcisses et Capucines) soit 10 ETP AS/FFAS,
- 4 infirmiers de jour : 2 de 6 h 30-18 h 30 (Eglantines et Gentianes) et 2 agents de 7 h-19 h (Myosotis et Jonquilles).

Les infirmiers s'organisent pour assurer les soins des résidents des Capucines et des Unités de Vie Protégées.

1 infirmier de nuit de 19 h à 7 h en poste sur les Eglantines pour tout l'établissement.
PASA[4] : 2 ETP d'ASG.

Pool (équipe de remplaçants) : 2 ETP pour combler les besoins des secteurs.

Les aides-soignants faisant fonction sont incités à partir en formation.

4 groupes de travail ont été mis en place afin d'analyser l'absentéisme et trouver des solutions : 1 questionnaire a été adressé au personnel ; le dépouillement est en cours.

3 – PRISE EN CHARGE MEDICALE :

Les familles ont constaté de nombreux dysfonctionnements dans le soin sur chacun des EHPAD : nombreuses perfusions, poses de sonde douloureuses, prise en charge de la douleur...).

La direction informe que les dépenses de soins sont importantes.

Aux Jardins du Lac, le remplacement du Docteur BACHIR et le recrutement pour le 2ème poste de médecin ont été évoqués. Le Docteur BENZEKHROUFA nous informe de la présence des docteurs ABDUL RHAMAN du 31/03 au 3/05 et KENNAR 14/04 à 9/05. Des remplaçants assurent le suivi médical dans l'attente d'un recrutement.

Vaccination Covid : la campagne de vaccination est maintenue pour les personnes fragiles dont les résidents des EHPAD. Prévu du 14 avril au 14 juin, la campagne sur les EHPAD ne débutera pas avant le 15 mai, l'information n'étant arrivée que le 23 mars. Les personnes déjà vaccinées seront à nouveau vaccinées, celles qui ont refusé ne seront pas vaccinées. Une information sera faite auprès des familles. Les délais de réponse éventuelle avaient été trop courts lors de la dernière campagne.

4 – NURSING :

Madame GAUTHIER dit veiller à ce que chaque résident ait une douche par semaine. Elle précise qu'en cas d'arrêt de travail la priorité est mise sur les soins d'hygiène. Le passage de l'assistante dentaire dans les 3 établissements est apprécié. Un bilan bucco-dentaire est fait à l'arrivée du résident par l'assistante dentaire.

Les représentants de familles, malgré les explications, constatent que le ratio personnel/résidents ne suffit pas pour une prise en charge normale.

Le rasage, lavage des dents, contrôle de la santé buccale malgré la bienveillance du personnel sont trop espacés. Nos calculs donnent 13 à 16 minutes selon les services pour lever, faire la toilette, faire manger et habiller un résident le matin. Il en résulte que « pour raison de service » certains résidents ne sont pas levés les dimanches voire en semaine un jour sur deux, ou couchés très tôt.

Le temps de repas trop rapide abordé depuis plusieurs CVS et en commission alimentation n'a pas évolué, notamment dans les services ou le nombre de résidents en GIR 1 est important. Ex : 1 aide-soignant a la charge de 10 résidents en GIR 1 qu'il faut faire manger dans leur chambre le soir au 3e étage du Tournant des saisons.

Des familles ont remarqué certaines négligences lors de passage dans les chambres : sonnette pas accessible, table de lit trop éloignée pour être utile au résident, respect de l'intimité ...

L'encadrement rappelle les règles de bienveillance auprès des résidents. Une check-list sera faite pour les AS afin d'éviter des complications pour les résidents. Des fiches pratiques pour travail en mode dégradé ont été mises en place.

- **La Maison d'ARBENT :**

  Les familles demandent :

  - quelles améliorations sont possibles car les conditions de travail sont rendues difficiles vue l'exiguïté et la configuration des locaux collectifs, (transferts chambre/parties communes, repas...),

  - quels horaires et fiches de mission des 2 personnes ASH ou AS en CDD en renfort sécurité nuit ? Ces 2 personnes sont imposées par la réglementation pour assurer la sécurité en cas d'incendie. Présentes de 21 h à 7 h elles font de l'entretien et de l'assistance matériel aux personnels de nuit. La fiche de mission figure en annexe.

5 – <u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

- **Embauche d'un kinésithérapeute :**

  Actuellement 1,7 ETP kiné interviennent sur tous les services du centre hospitalier du Haut Bugey y compris les 3 EHPAD. Avec le recrutement d'un Kiné supplémentaire, cela va passer à 2,7 équivalents temps plein.

- **Facturation** :

  Les familles demandent que la facture d'hébergement soit envoyée aussi aux résidents qui touchent l'aide sociale. Les tarifs sont indiqués dans l'arrêté du Conseil Départemental.

Cette information n'est pas suffisante et ne fait pas apparaître les aides du Conseil Départemental ainsi que la participation du résident et de sa famille. Les représentants du département se rapprochent des services concernés pour apporter une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente,

Catherine MAURON.

[1] *APA : Allocation Pour l'Autonomie*
[2] *ASH : Agent de Service Hôtelier*
[3] *ASG : Aide-Soignant Gériatrie*
[4] *PASA : Pôle d'Activité et de Soins Adaptés : accueil de jour uniquement*